

## Compte rendu du Conseil municipal du 2 avril 2015 N°3

L'an deux mille quinze, le 2 avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de LAUZERVILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bruno MOGICATO, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23/03/2015.

**Présents** ; B.MOGICATO, N.DURIN, C.GOUPIL, D.CLARET, I.NOSAVAN, JL.ABADIE  
C.GARCIA, J.VISENTIN, C.PELTIER, D.LONIGRO, S.ESTOURNEL, P.QUERE, E.BOURGAILH,  
E.JUSTE

**Procuration** ; B.PETIT procuration à B.MOGICATO

**Secrétaire de séance** ; Bruno MOGICATO

Monsieur le Maire ouvre la séance suivant l'ordre du jour de la convocation

### **Approbation du compte-rendu municipal du 10 février 2015 :**

Le CR est approuvé à l'unanimité.

### **Approbation Compte administratif et compte de gestion Budget communal 2014 :**

Mr le Maire présente la synthèse des sections fonctionnement et investissement du budget communal 2014.

Le fonctionnement laisse apparaître un solde positif de 218.751,77 € sur l'année, qui s'ajoute à l'excédent antérieur de 177.275,53 €, soit un total de 396 027,30 € à affecter.

Le solde d'investissement est déficitaire de 71 619,10 €.

Mr Le Maire propose d'affecter 250000 € à la section Investissement et d'affecter le reste en report sur la section de fonctionnement sur le budget 2015.

### ***Insérez le tableau « affectation du résultat 2014 »***

M. le Maire étant sorti de la salle, Mr Queré en sa qualité de doyen de l'assemblée, soumet au vote l'approbation de ce compte administratif.

**Délibération 2015-03-01 à 21 heures :** En l'absence du maire, le conseil municipal décide de voter à l'unanimité le compte administratif tel que présenté

Mr Queré présente au Conseil Municipal le compte de gestion élaboré par la Trésorerie de Lanta pour le budget communal de l'année 2014. Celui-ci présentant les mêmes montants que le compte administratif, il est proposé au conseil municipal de constater la stricte concordance des deux documents.

**Délibération 2015-03-02 ET 2 bis à 21 heures 10 :** En l'absence du maire, le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité le compte de gestion tel que présenté et l'affectation du résultat 2014.

### **Budget Principal 2015 de la Commune :**

Le budget communal primitif de 2015 a été construit lors de deux commissions finances.

Il est basé sur l'analyse des évolutions des dépenses et des recettes du budget 2014 d'une part et sur un parcours des besoins complémentaires ou nouveaux en fonctionnement et en investissement.

Le résultat reporté de l'exercice 2014 sur la section fonctionnement de l'exercice 2015 est de 146 027 € (stable comparativement à celui de l'année passée).

Sur cette section de fonctionnement notre objectif est de continuer à maîtriser les dépenses des charges à caractères générales.

Sur le plan des charges du personnel nous avons approvisionné un complément de 16 000 € pour permettre de renforcer le service périscolaire à la rentrée de septembre 2014.

Du fait du plan de réduction de la dette publique mis en place par le gouvernement, la dotation de l'état (DGF) pour notre commune est diminuée de 22134 € (24%) et le fonds de péréquation due par la commune va passer de 4500 à 8000 € : cela induit donc un déficit budgétaire de plus de 25000 € entre 2014 et 2015.

Pour compenser ce « manque à gagner », la commission finances propose de réduire la somme budgétaire affectée aux travaux de la voirie de 30000€.

Cette diminution ne nous empêchera pas de réaliser notre projet prioritaire d'urbanisation de l'impasse du communal du fait du reste à réaliser que nous avons constitué les trois dernières années.

Le tableau ci-dessous résume les travaux de voirie réalisés et programmés de 2012 à 2015.

**BUDGET 2015****BILAN VOIRIES COMMUNALES**

Années	2012	2013	2014	2015	TOTAL € TTC
<b>Prévisionnel</b>					
Montant travaux TTC	150 000,00	150 000,00	150 000,00	70 000,00	<b>520 000,00</b>
Montant travaux HT	125 000,00	125 000,00	125 000,00	58 333,33	
Subvention Pool routier 56,25% CG 31	70 312,50	70 312,50	70 312,50	32 812,50	
FCTVA	23 223,00	23 223,00	23 223,00	4 347,50	
PARTICIPATION COMMUNALE	<b>56 464,50</b>	<b>56 464,50</b>	<b>56 464,50</b>	<b>32 840,00</b>	
					<b>520 000,00</b>
<b>Réalisé à fin 2015</b>					
DIVERS SIGNAL ENTRETIEN	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	80 000,00
RD 54		185 800,00			185 800,00
CHEMIN DE DOUMENJOU			30 000,00		30 000,00
SIGNALISATION VT ET HZ				6 500,00	6 500,00
IMPASSE DU COMMUNAL				180 000,00	180 000,00
Aménagement Sécurité autour de l'école				20 000,00	20 000,00
TOTAL € TTC					<b>502 300,00</b>
<b>SOLDE à fin 2015 en € TTC</b>	20 000,00	205 800,00	50 000,00	200 000,00	<b>17 700,00</b>

En 2015, de manière prudente, nous prévoyons une recette exceptionnelle de 150000 € par la vente d'un terrain du lotissement « les hauts du Pigné » sur les 4 restants à vendre.

Les 250 000 € transmis de l'exercice 2014 et les 210 000 € prévisionnels du budget 2015 sur la section investissements vont nous permettre de mener à bien les projets communaux nécessaires à l'entretien de

notre patrimoine et de démarrer les deux projets structurants du mandat, à savoir la construction des classes élémentaires et la rénovation de l'église.

Sur la section investissement, Les recettes liées à la TLE et à la taxe d'aménagement (taxes basées sur les nouvelles constructions) sont estimées à 22 529 € pour l'année .

En dépenses, le remboursement en capital des emprunts en cours sera de 82 914 € en 2015.

On peut noter que, sans l'apport du lotissement communal, nous n'aurions pu planifier et prendre en charge les investissements listés ci-dessus.

Après analyse des bases fiscales de 2015, de nos taux et des différentes contraintes budgétaires connues ou prévisibles, la commission finances propose au conseil municipal deux possibilités :

- Augmentation des taux de 1 %
- Augmentation des taux de 2 %

A la suite d'un débat argumenté, le vote se répartit ainsi :

- 11 voix pour une augmentation de 2 %
- 4 voix pour une augmentation de 1 %

### **Délibération 2015-03-03 à 21 heures 42**

Les taux 2014 et les recettes fiscales associées seront donc :

<b>Taxes</b>	<b>Taux 2014</b>	<b>Bases 2015</b>	<b>Taux 2015</b>	<b>Produit fiscal</b>
<b>Taxe d'Habitation</b>	<b>11.66 %</b>	1 887 000 €	<b>11.89 %</b>	<b>229 596 €</b>
<b>Taxe Foncier Bâti</b>	<b>13.48 %</b>	1 100 000 €	<b>13.75 %</b>	<b>155 512 €</b>
<b>Taxe Foncier Non Bâti</b>	<b>62.35 %</b>	14 000 €	<b>63,60 %</b>	<b>11 512 €</b>

**La recette fiscale totale prévisionnelle pour la commune de Lauzerville est de 396 620 €.**

Pour mémoire les taux moyens départementaux en 2014 sont :

TH : 25.44 ; TFB : 22.54 et TFNB : 90.16

### **Budget annexe lotissement les Hauts de Pigné :**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget du lotissement « les Hauts de Pigné » pour l'année 2014.

Le cumul de fonctionnement laisse apparaître un résultat de 17.872,34 € qui est repris sur le budget primitif 2015, en plus du versement de l'excédent réalisé vers le compte administratif de la commune en 2014 de 150.000 €.

M. le Maire étant sorti de la salle, Mr Queré en sa qualité de doyen de l'assemblée, propose au Conseil Municipal de voter le compte administratif tel que présenté ci-dessus : approuvé à l'unanimité.

### **Délibération 2015-03-04 à 22 heures 10**

Le compte de gestion est élaboré par la Trésorerie de Lanta pour le budget du lotissement de l'année 2014. Celui-ci présentant les mêmes montants que le compte administratif, il est proposé au conseil municipal de constater la stricte concordance des deux documents.

Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité le compte de gestion du lotissement tel que présenté ci-dessus

### **Délibération 2015- 03-05 à 22 heures 12**

**Subventions :**

Notre règle d'attribution des subventions reste le même : Aider les associations sportives ou culturelles où plusieurs lauzervillois participent et bien sur aider les associations qui œuvrent à l'animation de la vie locale.

Il est décidé que d'autres demandes de subvention pourront être examinées au cours de l'année. Le montant alloué sur la ligne des subventions est de 20000 € (équivalent à celui des 3 dernières années).

Tableau des subventions 2015 votées en séance :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

ACCA	450,00 €
ADAMA 31	150,00 €
ASCL	3 000,00 €
CAT TENNIS	850,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	3 200,00 €
ECOLE MUSIQUE STE FOY	500,00 €
FNACA LANTA	150,00 €
JSAL	4 500,00 €
ASEEM	100,00 €
RUGBY ST O XV	500,00 €
ASSOC MAIRES France	300,00 €
ASSOC MAIRES 31	296,00 €
PREVENTION ROUTIERE	100,00 €
ROLLER	500,00 €
SAINT ORENS BADMINTON	300,00 €
Convention SOBAD (badminton périscolaire)	1 160,00 €
Convention RSSO (roller périscolaire)	891,00 €
Convention Mme Renaudy (musique périscolaire)	1 224,00 €
	<b>18 071,00 €</b>

Ces subventions sont votées à l'unanimité.

**Délibération 2015-03-06 à 22 heures 25**

Vous trouverez ci-après des tableaux de synthèse des budgets Fonctionnement et Investissement **du Budget Communal 2015.**

**En synthèse, le budget prévisionnel communal 2015 est composé de la section de fonctionnement présentée à l'équilibre à 1 062 000 € et de la section d'investissement présentée à l'équilibre à 863 744 €.**

Par ailleurs, le budget annexe du lotissement se présente en déséquilibre positif sur la section de fonctionnement à 467.872,34 € en recettes et 273.413,38 € en dépenses, et en section d'investissement à l'équilibre à 118.413,38 €.

**Ce budget est adopté avec 14 voix pour et 1 abstention.**

### **Délibération 2015-03-07 à 22 heures 27**

#### **Attribution Compensation SICOVAL :**

M. MOGICATO rappelle que le produit de la fiscalité perçu par le Sicoval est partiellement reversé aux communes sous forme d'Attribution de Compensation (AC)

M. MOGICATO expose que les AC présentées en annexe 2 au titre de l'année 2014 correspondent aux AC de 2011, auxquelles sont retranchés :

- le coût des services communs constaté en 2014 (24.577 €) ;
- la régularisation des participations des communes du SIVOS, à la charge des communes membres (932 €), déduction faite de la part sur les investissements à réaliser sur la compétence petite enfance ;
- la retenue relative au transfert de la compétence voirie et stationnement d'intérêt communautaire et qui fait l'objet des modifications décrites ci-après (32.840 €).

Le calcul de la part investissement de la retenue relative au transfert de la compétence voirie et stationnement d'intérêt communautaire, lorsque le choix de la commune porte sur un financement par emprunt voit ses conditions modifiées. Au regard, de l'évolution du coût de la dette, le taux appliqué passe de 4% sur 15 ans à 2% sur 15 ans pour les emprunts à partir de 2015.

#### **Compétence Voirie : modification des AC « voirie » 2015**

Le conseil de communauté du 10 septembre 2012 a entériné le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées relatif à la compétence voirie. A ce titre, il a validé le principe de définition des enveloppes communales et leur mode de financement par retenue sur l'AC.

Des modifications de ces enveloppes sont intervenues en 2012, 2013 et 2014 à la demande de certaines communes compte tenu de nouveaux choix de celles-ci ou de travaux impondérables.

En tout état de cause, il sera procédé comme prévu, courant du second semestre 2015, à l'examen des réalisations effectives et des financements réels (sur la période des trois ans 2012-2014) pour conduire aux réajustements nécessaires. Ces corrections ne remettent pas en cause le principe général de calcul des retenues sur AC.

Le tableau ci-joint (annexe 1) détermine le prélèvement sur AC qui découle du mode de financement choisi par la commune au titre de la compétence voirie et stationnement d'intérêt communautaire pour 2015.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les nouveaux montants des enveloppes voirie (32 840 € pour LAUZERVILLE);
- d'approuver les montants des AC 2015 (- 36 022 € pour LAUZERVILLE);

### **Délibération 2015- 03-08 à 22 heures 50**

## **Jardins familiaux :**

Mr le Maire informe que l'Association des Jardins de la Tuilerie a été créée et déclarée et Mr Francis RAU a été nommé Président.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention de mise à disposition des jardins familiaux à cette association décrivant les droits et responsabilités de chaque partie. Pour information, les consommations d'eau et d'énergie sont à la charge de l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire ou son Adjoint à signer cette convention.

## **Délibération 2015-03-09 à 22 heures 57**

### **Projet périscolaire - Présentation de Nadine DURIN :**

Ce projet est préparé dans le cadre de la commission scolaire par le groupe de travail périscolaire (parents d'élèves, personnel périscolaire, enseignants, élus), en lien avec la conseillère technique de la CAF et du référent technique de la DDCS sur la question de l'agrément.

L'objectif premier est d'améliorer la qualité de l'accueil périscolaire des enfants mais également de veiller à rendre le service accessible à tous, notamment concernant son coût pour les familles.

Nous avons approfondi l'évaluation budgétaire du coût actuel de notre organisation et du coût s'il prenait la forme d'un ALAE. Nous avons également évalué les conséquences au niveau de notre personnel au regard d'une gestion municipale ou confiée à un prestataire.

A ce jour, nous nous orientons vers une proposition au Conseil municipal de la mise en œuvre d'un ALAE.

La validation du Projet Educatif De Territoire en cours également d'élaboration nous permettra d'obtenir une dérogation pour assouplir le nombre et la qualification des personnels.

Cette proposition présente les atouts suivants :

- Une avancée progressive sur le plan financier, sur le plan de la gestion et sur les engagements avec les partenaires et ce dans un contexte de contraintes budgétaires, d'évolution des textes et des financements.
- l'amélioration de l'accueil des enfants en particulier sur la pause de midi.
- la structuration de l'équipe du personnel avec une direction et des rôles mieux identifiés.
- une avancée pédagogique : nous continuerons de rendre lisible nos interventions et notre partenariat avec l'école, les parents d'élèves et les acteurs extrascolaires. Les axes éducatifs élaborés dans le PEDT seront mis en œuvre dans le projet pédagogique de l'ALAE.

Nous envisageons une gestion de ce service en régie :

La qualité et les compétences de notre personnel, sa participation et de sa mobilisation sur le projet actuel et futur de notre accueil périscolaire, nous conforte à proposer au conseil de continuer de gérer ce service en régie municipale. En outre, ce choix nous permet de promouvoir la formation des personnels, leur acquisition de compétences et la prise de responsabilités dans la continuité.

Nous devons adapter la tarification au revenu des familles :

L'étude tarifaire est en cours avec la CAF. Ce service conditionne sa participation financière à la mise en place d'une tarification modulée en fonction des revenus.

En outre, la volonté de rendre le coût de ce service équitable pour les familles est un choix politique porté depuis le précédent mandat. Nous proposerons au conseil municipal, comme le recommande la CAF, de baser nos tarifs sur le quotient familial de la CAF. Notre objectif est de limiter autant que possible l'augmentation du tarif du service.

Le projet sera présenté au vote en conseil municipal début juillet pour une mise en place en septembre prochain.

### **Nom de rue du lotissement « le château d'eau » :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la nécessité de choisir un nom de rue pour le lotissement « le château d'eau ».

Mme GOUPIL carole, adjointe à la communication, remercie les conseillers pour leurs propositions multiples et présente les 4 propositions retenues par le bureau : rue de l'autan, rue du levant, rue de la cocagne, rue des coquelicots.

Après avoir voté, le conseil municipal décide à la majorité (8 voix pour) de retenir le nom de « **rue de l'autan** » pour la rue principale du lotissement du Château d'eau.

### **Délibération 2015-03-10 à 23 heures 12**

#### **Travaux rénovation Eclairage public coteaux de Marrast :**

Travaux concernant la seconde partie de l'éclairage public du lotissement.

Le montant total des travaux est de 18157 € et la part communale est de 7010 €.

### **Délibération 2015-03-11 à 23 heures 15**

#### **Travaux mise en conformité cantine :**

Monsieur CLARET, l'Adjoint chargé des travaux, présente au conseil municipal les travaux nécessaires à la mise en conformité hygiène de la cantine et en particulier la nécessité de créer des vestiaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les travaux suivants aux entreprises :

-Maçonnerie SARL BURLIN pour un montant de 5 015.50€ H.T soit 6018,60 TTC

-Plomberie Ent. SACREPAYE Pierre pour un montant 3 041.33€ TTC

-remplacement plan travail sous l'évier SARL VISENTIN pour un montant de 450.00€ H.T soit 540.00 € TTC

-Chariot porte assiettes et couverts Sté TECHNIMAG pour un montant de 720.00€ H.T soit 864 € TTC

-Electricité à l'Entreprise SAUNELEC pour un montant de 750.00€ H.T. soit 900 € TTC

### **Délibération 2015-03-12 à 23 heures 20 à l'unanimité**

#### **Ecole élémentaire :**

Madame Christelle GARCIA conseillère municipale déléguée dans le domaine des travaux de construction des bâtiments scolaires présente au conseil municipal une analyse des offres pour réaliser une étude de faisabilité de construction d'un bâtiment élémentaire.

Cette étude a été demandée par le groupe de travail de ce projet et permettra de consolider la faisabilité et les caractéristiques principales de notre projet de construction de 4 classes élémentaires.

Quatre cabinets d'architectes ont été consultés et trois ont répondu avec une proposition technico-financière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir comme architecte Andréa SANTANGELO et Yvain RENARD domiciliés à GUJAN MESTRAS (33) pour un montant de 4 200€ TTC (13 voix pour et 1 abstention)

#### **Délibération 2015-03-13 à 23 heures 34**

Les choix des entreprises pour le levé topographique et pour l'étude de sol sont reportés.

#### **Questions diverses :**

##### **➤ PLB :**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les enjeux pour le territoire du prolongement de la ligne B de Ramonville à Labège. Il précise que l'enquête publique pour le prolongement est ouverte du 2 avril au 18 mai 2015. Il informe l'assemblée de la création de l'association pour le prolongement de la ligne B et des conditions d'adhésion pour les collectivités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer au titre de la Commune pour un montant de 30€.

(13 voix pour et 1 abstention)

#### **Délibération 2015-03-14 à 23 heures 45**

*Séance levée à 23h45.*